



## Versement pension alimentaire

Par **Thiber\_old**, le **29/12/2007** à **10:50**

Bonjour,  
je suis divorcé depuis 8 ans et verse une pension à mon ex femme pour mes deux enfants qui sont aujourd'hui majeurs et toujours étudiants. L'un des deux est toujours chez sa mere.  
Puis-je versé directement la pension à mes enfants, comment proceder, faut-il passer par un avocat?

Merci de me renseigner.

Par **sache**, le **30/12/2007** à **09:20**

normalement oui, la pension alimentaire devrait etre versée directement a l'enfant étudiant a partir de 18 ans, mais vérifiez quand meme auprès d'un avocat, il y a certainement des exceptions ou des arrangements a l'amiable. Vos enfants ont ils des déclarations fiscales séparées du foyer, un bourse...? Cordialement